



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-LAURENT DU MARONI

RENOUVELLEMENT DE CARTE DE RÉSIDENT

PIÈCES A PRODUIRE DANS TOUS LES CAS ORIGINAUX ET COPIES

Justificatifs d'état civil et de nationalité

- Passeport en cours de validité (pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) et quittance de dépôt de renouvellement si passeport expiré.
- Carte de résident en fin de validité.
- Acte de naissance : original avec apostille et traduction de moins de trois mois (Liste des traducteurs assermentés : https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/experts_judiciaires_8700.htm)
- Si vous êtes marié : livret de famille, l'acte de mariage et pièce d'identité du conjoint, attestation sur l'honneur de vie commune signée par les deux conjoints.
- Si vous êtes célibataire: votre acte de naissance et les actes de naissances de vos enfants à charge (**et carte nationale d'identité pour les enfants français**)
- **Certificats de scolarité et de fréquentation des enfants à charge datant de moins de trois mois**

Justificatifs de domicile

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, eau, gaz, téléphone fixe, relevé de taxe foncière...)
- Couverture sociale personnelle obligatoire (**attestation de sécurité sociale (CMU)**) ou attestation de droits ouverts pour l'utilisation de la carte vitale et photocopie de la carte vitale.
- Pour les personnes hébergées chez un particulier, joindre :
 - une attestation sur l'honneur de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant daté et signée par l'hébergeant et l'hébergé, une pièce d'identité ou un titre de séjour de l'hébergeant, un justificatif de domicile et la taxe d'habitation et/ou foncière de l'hébergeant, facture d'électricité, eau et ligne fixe.
 - un document officiel montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant (feuille d'imposition, attestation de sécurité sociale, titres d'allocations familiales, document de l'agence nationale pour l'emploi etc...)

Pour les personnes n'ayant pas de raccordement aux réseaux publics établir une attestation sur l'honneur de résidence signée par une autorité officielle. (Mairie, police municipale...)

Documents divers

- Attestation sur l'honneur selon laquelle l'étranger n'a pas séjourné plus de 3 années consécutives hors du territoire français, au cours des 10 dernières années
- Attestation sur l'honneur de ne pas vivre en France en état de polygamie (si vous êtes marié-e)
- **3 photos d'identité** identiques sur fond clair (conforme à la norme ISO/IEC 19794-5:2005) identiques, bien contrasté datant de moins de 6 mois, format 35x45 mm sur fond clair non blanc, tête nue et de face
- 2 timbres enveloppes timbrées au tarif en vigueur

☞ **Si vous sollicitez le statut de résident permanent (après une première carte de résident) :**

• **Justificatifs de l'intégration républicaine :**

- Une déclaration sur l'honneur de respect des principes régissant la République française
- Le contrat d'intégration républicaine : CIR (ou le contrat d'accueil et d'intégration : CAI) ainsi que le certificat d'assiduité remis par l'OFII
- Tout document de nature à attester de la connaissance suffisante de la langue française (Niveau A2 du cadre européen) : votre maîtrise du français sera évaluée lors de l'entretien, sauf si le demandeur est âgé de plus de 65 ans.

☞ **Modalités de prise de rendez-vous :**

A l'accueil du service immigration de la sous-préfecture de SAINT-LAURENT-DU-MARONI :

- lundi de 14h30 à 16h
- mardi de 14h30 à 16h
- jeudi de 14h30 à 16h

Vous devez renouveler votre titre de séjour dans les deux mois précédant l'expiration de votre carte. A défaut, vous vous exposez à une pénalité de retard de 180€.

PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR LORS DE L'ENTRETIEN (Aucun envoi postal accepté).

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE.

L'ADMINISTRATION SE RESERVE LE DROIT DE VOUS DEMANDER DES PIECES COMPLEMENTAIRES

LA DISPONIBILITÉ DE VOTRE TITRE DE SÉJOUR AINSI QUE LE MONTANT DES TAXES VOUS SERONT NOTIFIÉS PAR SMS.